



DOSSIER ADHESION

SAISON 2020-2021

Chers futurs licenciés,

Le dossier d'inscription se compose à la fois de **documents numériques** et **physiques**. Le présent dossier d'adhésion est la première étape de réalisation de votre licence, merci de nous retourner les documents suivants **complétés et signés** :

- Une copie du Certificat médical
- L'autorisation parentale FFHB
- La fiche de renseignement pour l'adhésion au club
- L'autorisation parentale du club
- La fiche textile
- L'engagement au respect de la Charte du club
- Le règlement (chèques à l'ordre du HBC Pornic, paiement en 3 fois acceptés avec encaissement à partir de Septembre)

SERONT UNIQUEMENT TRAITES LES DOSSIERS COMPLETS

Dossier à remettre :

- Par courrier ou dépôt à la maison des associations : HBCP – Maison des Associations – 4 rue de Lorraine – 44210 PORNIC
- Aux permanences des vendredis 3 et 10 juillet de 16h à 20h au Val Saint Martin

Rappel procédure de la licence :

1. Dépôt du dossier complet
2. Le club vérifie le dossier et déclenche l'envoi du mail d'inscription fédérale en ligne
3. Vous recevrez un mail de GESTHAND (vérifier dans spams/indésirables) avec un lien internet, vous devrez finaliser la licence en **vérifiant** ou renseignant les infos demandées et en téléversant un à un les justificatifs demandés (Certificat médical, pièce d'identité, photo, autorisation parentale FFHB pour les mineurs)
4. Le club vérifie votre saisie et valide votre licence, en cas d'erreur un mail vous sera renvoyé et vous devrez refaire l'étape 3
5. Vous recevrez un mail de GESTHAND avec votre licence en pièce jointe (validation fédérale qui peut prendre plusieurs jours)



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z



TARIFS

Année de naissance	Age	Tarif
2015 et après	3 à 5 ans	85 €
2014 à 2008	6 à 12 ans	115 €
2007 à 2004	13 à 16 ans	135 €
2003 et 2002	17 et 18 ans	145 €
2001 et avant	+18 ans	175 €
Loisirs	+16 ans	100 €
Dirigeant	+16 ans	25 €

Une réduction de 30€ sera faite pour toute licence faite avant le **31 Juillet 2020**. (dossier papier complet, dont paiement, validé par l'envoi du lien Gesthand)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ADHESION AU CLUB

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE : DPT :

ADRESSE :

.....

Code Postal : Ville :

Tel Fixe : Tel Portable :

EMAIL (Obligatoire) :

J'autorise le club à publier tout document (photo, vidéo, etc.) sur lequel je (où mon enfant) peux(t) apparaitre (presse, site internet du club, etc.)

Particularités médicales devant être connues des encadrants :

.....

Autres renseignements pouvant être utiles en cas d'hospitalisation :

.....

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : PRENOM :

Tel Fixe : Tel Portable :

NOM : PRENOM :

Tel Fixe : Tel Portable :



AUTORISATION PARENTALE DU CLUB

Je soussigné(e) (Non Prénom du représentant légal) :

Agissant en qualité de : Mère Père Tutrice Tuteur

de l'enfant , déclare :

Avoir pris connaissance que l'enfant sera amené à effectuer des déplacements hors de la commune de Pornic pour participer aux rencontres sportives, amicales ou entraînements et dans ce cas il sera confié à des adultes assurant l'encadrement et désignés par le club. De ce fait j'autorise l'enfant cité ci-dessus à être transporté en voiture par des parents (ou autres représentants légaux) de joueurs.

Signature du représentant légal :

FICHE TEXTILE

Cette saison un short sera offert à nos licenciés, veuillez indiquer ci-dessous la taille souhaitée :

116cm 128cm 140cm 152cm 164cm
 S M L XL XXL

ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE DU CLUB

(Note : La charte du club se situe ci-après, elle n'est pas à imprimer et est consultable sur le site du club)

Je soussigné, reconnaît avoir lu et accepte les engagements de la charte du HBC PORNIC.

A, Le

Licencié(e) :
(Lu et approuvé)

Parent ou responsable légal, :
(Lu et approuvé)



CHARTRE DU CLUB

Pour le bon fonctionnement du club, le bureau du HBC PORNIC a mis en place une charte pour chaque licencié adulte, licencié jeune et ses parents ou son responsable légal.

1ERE PARTIE : L'ENGAGEMENT DU JOUEUR(SE), ADULTE, JEUNE ET DE SES PARENTS, A PARTICIPER A LA VIE DU CLUB.

1 - Le code du joueur(se) jusqu'à 10 ans

Les commandements ci-après tu suivras :

- mes parents me déposent au gymnase, suffisamment tôt, pour que je sois prêt au moins 5 minutes avant le début de l'entraînement
- je fais de chaque rencontre sportive, où le jeu prime sur l'enjeu, un moment privilégié de sport et de plaisir
- je me conforme aux règles et à l'esprit de l'école de Handball
- je respecte mes partenaires, adversaires, coaches, arbitres et moi-même dans mes actes et mes paroles (refuser toute méchanceté, violence et discrimination)
- j'accepte les décisions de l'arbitre
- je respecte le travail de ceux qui me permettent la pratique du Handball (entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles). Je participe au rangement du matériel avec mon entraîneur
- je respecte l'environnement, le matériel et les infrastructures communales, vestiaires mis à ma disposition
- je viens en tenue de sport, avec ma bouteille d'eau
- je reste digne dans la victoire comme dans la défaite
- j'aide chacun par ma présence, mon expérience, ma compréhension et mon fair-play sur le terrain
- je dois prévenir l'entraîneur en cas d'absence
- je suis un ambassadeur du Handball, en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus

2 - Le code du JOUEUR de 11 à 17 ans inclus

Entraînement

- je viens à l'entraînement et prévois ma tenue de sport (short, tee-shirt, chaussettes hautes, chaussures de salle, mon ballon et de quoi m'hydrater) en évitant les bijoux,
- je préviens mon entraîneur de mon absence à l'entraînement,
- je dois accepter les critiques et observations des entraîneurs et managers, seuls juges en capacité à diriger l'entraînement ou manager un match,
- je respecte les règles essentielles de politesse, mes coéquipiers(ères) et les consignes de mon entraîneur,
- je prends soin du matériel avec lequel je m'entraîne,
- je prends soin des infrastructures mises à ma disposition par la commune (il est strictement interdit de mettre de la colle),
- je participe au rangement du matériel avec mon entraîneur.



Match

- je préviens lorsque je ne peux pas venir au match, au moins 8 jours avant la date (sauf cas de force majeure),
- j'écoute les consignes de mon coach et non ceux d'une autre personne (parents, public),
- l'arbitre fait partie du jeu et donc j'accepte toutes ses décisions,
- je respecte mes adversaires, je reste fair-play et je les salue en fin de match, quel que soit mon état d'esprit,
- lorsque l'arbitre me sanctionne d'une faute technique ou disqualifiante, l'intégralité de la somme facturée au club par la ligue de Handball est à la charge de mes parents. Tant que l'intégralité de l'amende n'est pas réglée, je reste temporairement suspendu par le club,
- je range mon maillot dans le sac prévu à cet effet. Je m'assure que le sac de maillots sales soit déposé à l'endroit prévu pour que ceux-ci soient lavés,
- je participe aux manifestations organisées par le club, en tant que bénévole,
- je peux assurer, la table de marque (chronométreur ou marqueur), arbitrer
- je participe à la vie du club (soirée dansante, loto, etc.) dans la mesure de mes possibilités,
- je viens encourager les autres équipes dans la mesure de mes possibilités, car, si j'apprécie que l'on vienne me voir et me supporter, je dois agir de même avec les autres,
- je supporte positivement les autres équipes, dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires,
- quand je prends des engagements, vis à vis du club, je respecte mes engagements (ex : jeunes arbitres).

3 - Le code des PARENTS

Match

- je m'engage à assurer les déplacements de l'équipe de mon enfant qui sont planifiés par le parent référent de l'équipe,
- je supporte positivement les équipes dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires,
- je préviens impérativement l'entraîneur en cas de retard ou d'absence,
- j'informe l'entraîneur ou un dirigeant de toutes difficultés (coordonnée sur le site),
- je dois accepter le choix des entraîneurs et des managers, seuls juges à capacité à diriger.

Entraînement

- je m'assure que mon enfant est bien présent à l'entraînement et aux matches,
- je m'assure de la présence de l'entraîneur, à la salle,
- je viens à l'heure chercher mon enfant.

Vie de club

- je participe à la vie du club en offrant mon aide lors des manifestations,
- je consulte régulièrement le site du club pour me tenir informé de toutes les activités du club.



4 - Le code de l'ADULTE : licenciés de 18 et plus

Entraînement

- je viens à l'entraînement et prévois ma tenue de sport et de quoi m'hydrater,
- je préviens mon entraîneur de mon absence à l'entraînement,
- je dois accepter les critiques et observations des entraîneurs et managers, seuls juges en capacité à diriger l'entraînement ou manager un match,
- je respecte les règles essentielles de politesse, mes coéquipiers (ères) et les consignes de mon entraîneur,
- je prends soin du matériel avec lequel je m'entraîne,
- je prends soin des infrastructures mises à ma disposition par la commune (il est strictement interdit de mettre de la colle,
- je participe au rangement du matériel avec mon entraîneur.

Match

- je préviens lorsque je ne peux pas venir au match dès que possible,
- l'arbitre fait partie du jeu et donc j'accepte toutes ses décisions,
- Je respecte mes adversaires, je reste fair-play et je les salue en fin de match, quel que soit mon état d'esprit,
- lorsque l'arbitre me sanctionne d'une faute technique ou disqualifiante, l'intégralité de la somme est à ma charge. Tant que l'intégralité de mon amende n'est pas réglée, je reste temporairement suspendu par le club,
- je range mon maillot dans le sac prévu à cet effet. Je m'assure que le sac de maillots sales soit déposé à l'endroit prévu pour que ceux-ci soient lavés,
- je participe avec mon véhicule personnel aux déplacements de mon équipe.

Vie du club

- je dois assurer les permanences de salle (table de marque et arbitrage) en fonction du planning établi pour la saison,
- je participe dans la mesure de mes possibilités à la vie du club (loto, soirée, etc.) car je fais partie d'une association et j'en suis membre,
- je me dois de prendre toutes les informations (horaires des matchs etc.), sur le site du club,
- je viens encourager les autres équipes dans la mesure de mes possibilités, car, si j'apprécie que l'on vienne me voir et me supporter, je dois agir de même avec les autres,
- je supporte positivement les équipes, dans le respect du jeu, des arbitres et des adversaires. Informations communes à tous (jeunes, parents et adultes),
- je dois faire en sorte de renouveler ma licence le plus tôt possible,
- je me dois de participer à l'Assemblée générale de mon club,
- je me dois de m'informer sur la vie du club, en consultant régulièrement le site du club,
- je me dois, à chaque fin de saison de restituer au club le matériel prêté (ballon, maillots, etc.),
- pour tout déplacement en minibus, je me dois de respecter le code de la route, - en tant que passager du minibus, je me dois de respecter et faire respecter la propreté de celui-ci et d'empêcher toutes dégradations.



2EME PARTIE : LES SANCTIONS

Seront immédiatement sanctionnés :

- toutes dégradations sans aucune exception (matériel, installations sportives, véhicule etc.),
- le non-respect de tous les acteurs du Handball (bénévoles, dirigeants, entraîneurs, managers, parents accompagnateurs, arbitres, jeunes arbitres, adversaires, spectateurs, etc.),
- le refus de jouer dans l'équipe composée par l'entraîneur sans raison valable,
- toute absence à un match non signalée à l'entraîneur, au moins 8 jours avant, sauf cas de force majeur,
- le matériel mis à disposition par le club, non rendu, au dernier entraînement de la saison (ballons, maillots etc.),
- les joueurs ou joueuses, conducteurs responsables du forfait de leur équipe par leurs absences injustifiées,
- toutes infractions au code de la route, avec un véhicule mis à disposition, seront répercutées à la personne responsable (amende, retrait de points, etc.).

3EME PARTIE : APPLICATION DES SANCTIONS

Les membres du conseil d'administration du HBC PORNIC, seront seuls garants de l'application de cette charte de bonne conduite et seront habilités à prendre les sanctions sportives et financières à l'encontre des licenciés. Le conseil d'administration se regroupera dans les meilleurs délais pour fixer les sanctions sportives et financières et statuer à chaque litige ou réclamation qui lui seront soumis.

Pour toutes raisons personnelles et particulières qui ne vous permettent pas d'appliquer cette charte dans sa globalité, le Président du club, est à votre écoute en toute confidentialité.

Le président et le conseil d'administration du club